

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
Mâron / Sassièrges Saint-Germain

Liste des délibérations examinées par le Comité Syndical
le mardi 14 avril 2026 à 18h00

Numéro	Objet	Décision du Comité
2026-08	Approbation du procès-verbal du 6 mars 2026	Approuvée à 4 voix pour et 2 abstentions
2026-09	Désignation des délégués au CNAS	Approuvée à l'unanimité

Publiée le 15 avril 2026

Syndicat
Intercommunal de
Regroupement
Pédagogique
Mâron / Sassierges
Saint-Germain

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 2026-08

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du S.I.R.P. Mâron / Sassierges Saint-Germain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 6 / présents : 6 / votants : 6

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Aline BEYLY, M. Henri LORY, Mme Clélia MEYER, Mme Marie-Noëlle BILLARD et Mme Angélique COCLIN.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture
le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal
Administratif de Limoges,
dans un délai de deux mois à
compter de son exécution, par
courrier ou via le site
www.telerecours.fr.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 6 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 6 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient d'approuver ledit procès-verbal ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à 4 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 6 mars 2026 tel qu'il est présenté.

Le Président,

Gilbert BLANC



La secrétaire de séance,

Angélique COCLIN

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du S.I.R.P. Mâron / Sassierges Saint-Germain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 6 / présents : 6 / votants : 6

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Aline BEYLY, M. Henri LORY, Mme Clélia MEYER, Mme Marie-Noëlle BILLARD et Mme Angélique COCLIN.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture
le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de son exécution, par courrier ou via le site www.telerecours.fr.

Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'installation d'un nouveau Comité Syndical en date du 14 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué parmi les élus et un délégué parmi le personnel pour représenter le syndicat auprès du Comité National d'Action Sociale ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- M. Gilbert BLANC, en qualité de délégué élu
- Mme Angélique CROUZY, en qualité de délégué agent

Le Président,
Gilbert BLANC

La secrétaire de séance,
Angélique COCLIN

